

COLLECTION COMPLÈTE  
DES  
**LOIS, DÉCRETS,**  
ORDONNANCES, RÈGLEMENTS  
ET  
AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT,

(De 1788 à 1836 inclusivement, par ordre chronologique),

PUBLIÉE SUR LES ÉDITIONS OFFICIELLES,

**Continuée depuis 1836, et formant un volume chaque année;**

*Contenant : les actes insérés au Bulletin des Lois ; l'Analyse des Débats parlementaires sur chaque Loi, des Notes indiquant les Lois analogues ; les Instructions ministérielles ; les Rapports à l'Empereur ; divers Documents inédits ;*

PAR J. B. DUVERGIER,

CONSEILLER D'ÉTAT, ancien BATONNIER de l'Ordre des Avocats près la Cour impériale de Paris.

~~~~~  
TOME CINQUANTE-NEUVIÈME.

—————  
ANNÉE 1859.

—————  
PARIS.

S'ADRESSER AU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION,  
RUE DE SEINE, N° 79.

1859.

---

**19 = 26 MAI 1859. — Loi qui distrait le hameau de Hodan de la commune de Frouville et le réunit à la commune d'Hédouville (Seine-et-Oise). (XI, Bull. DCXC, n. 6483.)**

**Art. 1<sup>er</sup>. Le hameau de Hodan est distrait de la commune de Frouville, canton de l'Isle-Adam, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), et réuni à la commune d'Hédouville, même canton. En conséquence, la limite entre les deux communes est fixée conformément à la ligne rouge indiquée sur le plan annexé à la présente loi.**

**2. Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui pourraient être respectivement acquis. Les autres conditions de la distraction prononcée, seront, s'il y a lieu, déterminées par un décret de l'Empereur.**

---